

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6000

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de divers lots de copropriété dépendant des immeubles de la copropriété La Caravelle situés 356, route de Genas et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine souhaite acquérir divers lots de copropriété situés dans l'ensemble immobilier dénommé La Caravelle, 356, route de Genas à Bron et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat.

Il s'agit des lots de copropriété désignés ci-après, composés de 8 logements et 8 caves :

Lot de copropriété	Désignation	Localisation	Superficie (en mètres carrés)	Tantièmes des parties communes générales associés
113	F 4	1er étage bâtiment A	64	255/100 000
107	cave	sous-sol bâtiment A		5/100 000
1 275	F 3	5° étage bâtiment F	59	215/100 000
1 229	cave	sous-sol bâtiment F		5/100 000
1 286	F 2	7° étage bâtiment F	47	170/100 000
1 240	cave	sous-sol bâtiment F		5/100 000
1 292	F 3	8° étage bâtiment F	59	215/100 000

1 246	cave	sous-sol bâtiment F		5/100 000
901	F 5	2° étage bâtiment C	76	294/100 000
362	cave	sous-sol bâtiment C		5/100 000
1 274	F 4	5° étage bâtiment F	70	253/100 000
1 228	cave	sous-sol bâtiment F		5/100 000
1 298	F 4	3° étage bâtiment F	70	253/100 000
1 252	cave	sous-sol bâtiment F		5/100 000
906	F 3	4° étage bâtiment C	56	216/100 000
366	cave	sous-sol bâtiment C		5/100 000

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SA d'HLM Alliade habitat céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 239 659 €, admis par les services de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sur la base d'un taux maximum autorisé ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de divers lots de copropriété dépendant d'un ensemble immobilier dénommé La Caravelle situé 356, route de Genas à Bron et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire n° 0827 individualisée le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 239 659 € pour l'acquisition et de 3 700 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,